

« La Joie de Vivre »

320 Boulevard de la Joie de Vivre

83400 HYERES

Chez la Directrice Madame BAROE Françoise

françoise.fargier@sfr.fr

04.94.35.20.82 / 06.25.66.84.67

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire **tenue le 17 juin 2011 à Hyères**

PJ : 1 annexe financière et 4 pages.

- **18h30 :** Accueil de participants, émargements, décomptes des participants et des pouvoirs

- Nombre total de lots : 89
- Nombres de présents : 47
- Nombre de pouvoirs : 22

-
- Total présents ou représentés : 69

Rappel : Conformément au §6 de l'article 3 des statuts, le quorum est atteint dès que le total des présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de l'Association (ce total étant égal au nombre total de lots).

- **19h00 :** Le quorum étant atteint, démarrage de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La Directrice ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'ASL.

Quelques points importants de bon fonctionnement et de civisme sont rappelés par le bureau en début de la réunion.

→ **Poste de secrétaire :**

La Directrice fait un appel à candidature pour le poste de secrétaire qui est devenu vacant suite au départ de Mme Barlagne. Pas de candidature.

→ **Débroussaillage :**

M. Valente, protection domaniale, responsable du Comité de secteur, a rencontré M. Passebecq et a défini les actions à mener en matière de débroussaillage. Les règles de débroussaillage s'appliquent aussi à tous les co-lotis (arrêté préfectoral du 5 avril 2004).

M. Belage, responsable de la Société assurant le débroussaillage du lotissement, présente les travaux réalisés et rappelle les différentes dispositions en matière de débroussaillage.

→ **Stationnements et circulation dans le lotissement :**

De nombreux stationnements dangereux, notamment dans les virages ou à proximité de ceux-ci, ainsi que sur les trottoirs, sont constatés quotidiennement, alors que dans bien des cas, soit des places de parkings disponibles existent à proximité, soit les co-lotis disposent de garage.

FB FF d

Régulièrement aussi, des véhicules roulent à des vitesses excessives, ce qui, associé aux stationnements dangereux et à l'état de dégradation de certaines voies, accentue encore, le niveau de risque d'accident.

Ces comportements génèrent ainsi des situations permanentes de danger.

Un rappel est fait en séance à tous les co-lotis sur le respect des règles de stationnement et de circulation dans le lotissement.

→ Dépôts des ordures et déchets sur les trottoirs :

Il est rappelé que les poubelles doivent être conservées à l'intérieur de son habitation et non, comme certains co-lotis le pratiquent, disposées à demeure à l'extérieur.

De même, certains déchets « encombrant » ou « verts » restent pendant des jours, voire des semaines sur certains trottoirs. Les procédures et horaires d'enlèvement des encombrants (Mairie à contacter au téléphone pour enlèvement) et des déchets verts (enlèvement le vendredi sous réserve que les déchets soient fagotés) sont rappelés en séance.

1^{ère} DELIBERATION : Approbation des comptes 2010 :

Le Trésorier présente le détail des comptes 2010 (voir tableau en pièces jointes).

Vote par l'Assemblée générale :

- Contre : 1
- Abstentions : 0
- Pour : 68

Les comptes 2010 sont donc approuvés.

2^{ème} DELIBERATION : fixation de la cotisation 2011 :

Le trésorier rappelle à l'Assemblée que de nombreux co-lotis n'ont pas payé ou sont en retard de paiement de leur cotisation et que des actions vont être menées pour recouvrer ces sommes.

Vote par l'Assemblée générale :

- Contre : 7
- Abstentions : 0
- Pour : 61

La cotisation 2011 est donc maintenue à 200 euros.

→ Exposé de la situation du contentieux en cours :

Après un exposé détaillé de l'historique du contentieux, M. Mattesi expose la situation actuelle :

- Une transaction amiable est envisagée entre la Sté Générale, la SARL Abel Gance et l'ASL « La Joie de Vivre ».
- Un Expert « amiable », M. Méjean est défini pour estimer le montant des travaux restant à faire.

CB

PP

el

- La Sté Générale attend, a priori, les conclusions de l'Expert judiciaire pour choisir la solution la mieux disante.
- Les conclusions de l'Expert judiciaire sont attendues pour le 30 juin 2011 suite à un délai de 6 mois supplémentaire demandé (initialement son rapport devait être remis pour le 31 décembre 2010).

Maître Chevalier, avocat de la SARL Abel Gance est présent pour répondre aux interrogations des co-lotis.

→ **Position de la Mairie dans le dossier de la Joie de Vivre :**

Des représentants du bureau de l'ASL ont été reçus par Maître Durand, adjointe à l'Urbanisme de la Mairie d'Hyères pour discuter de la reprise par la Mairie du lotissement. Démarche toujours en cours.

→ **Courrier de Mme [REDACTED] concernant l'achat des voies et Espaces verts.**

Mme [REDACTED] indique dans son courrier qu'elle souhaite la reprise par l'ASL des voies et Espaces verts.

3^{ème} DELIBERATION : cession des VRD et espaces verts par la SARL Abel Gance à l'ASL « la Joie de Vivre » :

Vote par l'Assemblée générale sur cette proposition :

- Contre : 1 (Mme [REDACTED])
- Abstentions : 0
- Pour : 68

L'Assemblée générale donne mandat pour agir, au bureau de l'ASL, afin de demander à la SARL Abel Gance la cession des voies et Espaces verts.

→ **Courrier Espaces boisés classés :**

L'arrêté du préfet du Var en date du 5 avril 2004 est présenté en séance (1 copie est fourni en pièce jointe, 4 pages).

La Directrice clôt la séance à 21h30.

Visas :

Le Trésorier
M. PASSEBECQ Pierre



Le Vice-président
M. MATTESI Michel



La Directrice
Mme BAROE Françoise



ANNEXE :

Exercice budgétaire année 2010 :

Compte courant : Crédit Lyonnais :

Solde au 01/01/2010	92 923,73 €
<u>Recettes 2010 :</u>	
Cotisations perçues (année 2010) :	7 287,00 €
TOTAL recettes 2010	7 287,00 €
<u>Dépenses 2010 :</u>	
Débrouillement	7 348,80 €
Provisions expert judiciaire	4 000,00 €
Réservation salle AG	95,00 €
Assurances	318,00 €
Papeterie - Photocopies	302,72 €
Courriers - frais	423,00 €
Frais bancaires	194,11 €
Frais court d'Appel Grenoble 2010 (dont frais déplacements)	768,00 €
Débours Présidente	200,00 €
Taxes foncières	1 934,00 €
Virement à la Sté Générale	20 000,00 €
TOTAL dépenses 2010	35 583,63 €
Compte de résultat année 2010	-28 296,63 €
SOLDE compte courant au 31/12/2010	64 627,10 €

→ **Sté Générale : livret A ouvert en avril 2010 :**

- Somme déposée à l'ouverture du compte : 20 000,00 €
- Intérêts : 166,00 €
- Solde au 31/12/2010 : 20 166,00 €

Λ



b PP